

Conseil communautaire
du vendredi 11 septembre 2020 à 14h30
à la salle des fêtes de Méaudre

COMPTE-RENDU DE SEANCE

Affiché le 18 septembre 2020

L'an deux mille vingt, le onze septembre, le Conseil de la communauté de communes du massif du Vercors s'est assemblé en session ordinaire, à Autrans-Méaudre en Vercors, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Michaël KRAEMER

Étaient présents : tous les membres en exercice à l'exception de : Véronique BEAUDOING (pouvoir à Christelle CUIOC-VILCOT), Laurence BORGRAEVE (pouvoir à Claude FERRADOU), Bruno DUSSEY (pouvoir à Michèle PAPAUD), Franck GIRARD (pouvoir à Michaël KRAEMER), Pascale MORETTI (pouvoir à Hubert ARNAUD), Maryse NIVON (pouvoir à Pierre WEICK), Véronique RIONDET (pouvoir à Guy CHARRON), Maud ROLLAND (pouvoir à Arnaud MATHIEU) et Catherine SCHULD (pouvoir à Myriam BOULLET-GIRAUD)
Monsieur Thomas GUILLET est désigné comme secrétaire de séance

Compte tenu de l'audioconférence organisée entre le Préfet et les Présidents d'établissements publics de coopération intercommunale au sujet de l'évolution de l'épidémie du COVID-19, le Président Franck GIRARD est mobilisé par cette réunion et Michaël KRAEMER, en tant que 1^{er} vice-Président, assure la présidence de ce conseil communautaire.

1. Approbation du compte-rendu de la séance précédente

Le compte-rendu de la séance précédente est approuvé.

2. Décision du Président dans le cadre de ses délégations

Sans objet

3. Désignation des représentants aux organismes extérieurs

Au vu du calendrier de la rentrée, il est indispensable de désigner les représentants aux organismes extérieurs qui ont des échéances au mois de septembre.

Considérant l'avis de la commission environnement de la Communauté de communes du massif du Vercors, il est proposé au conseil communautaire de désigner les représentants de la CCMV aux deux organismes extérieurs ci-dessous mentionnés :

- Syndicat intercommunal de collecte et de traitement des ordures ménagères de la Bièvre : Hubert ARNAUD (désigné au conseil du 24 juillet 2020) ; 3 titulaires et 4 suppléants sont à désigner

Proposition de désignations

- élus titulaires : Hubert ARNAUD, Jean-Paul UZEL, Gérard MOULIN et 1 élu à désigner en séance
- élus suppléants : Gabriel TATIN, Philippe BUCCI, Violaine VIGNON et 1 élu à désigner en séance

Hubert ARNAUD précise qu'il serait bien que parmi les élus titulaires et les élus suppléants, les communes soient au maximum représentées. C'est le cas pour Autrans-Méaudre en Vercors, Lans-en-Vercors et Villard-de-Lans.

Michaël KRAEMER explique que ce syndicat s'occupe de thématiques très importantes ; ce sont des sujets primordiaux à forts enjeux pour le territoire d'où l'importance que les représentants à cet organisme soient des conseillers communautaires.

Philippe BUCCI propose de devenir membre titulaire afin que la commune d'Engins soit représentée. Christophe CABROL et Michaël KRAEMER se portent volontaires pour être membres suppléants.

La désignation d'Hubert ARNAUD, Philippe BUCCI, Gérard MOULIN et Jean-Paul UZEL en tant que membres titulaires du SICTOM de la Bièvre et de Christophe CABROL, Michaël KRAEMER, Gabriel TATIN et Violaine VIGNON en tant que membres suppléants est approuvée à l'unanimité.

- Syndicat mixte des bassins hydrauliques de l'Isère (SYMBHI) :

Hubert ARNAUD (désigné au conseil du 24 juillet 2020) ; 2 titulaires et 3 suppléants sont à désigner

Proposition de désignations

- élus titulaires : Hubert ARNAUD, Patrice BELLE et Gabriel TATIN
- élus suppléants : Véronique BEAUDOING, Philippe BUCCI et Catherine SCHULD



La désignation d'Hubert ARNAUD, Patrice BELLE et Gabriel TATIN en tant que membres titulaires au SYMBHI et de Véronique BEAUDOING, Philippe BUCCI et Catherine SCHULD en tant que membres suppléants est approuvée à l'unanimité.

- Commission Unité Touristique Nouvelle

1 élu à désigner en séance, il doit être conseiller communautaire, maire ou adjoint.

L'élu participant à la commission Unité touristique nouvelle (UTN) siègera au titre de l'Association des maires de l'Isère et en représentation des Établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) isérois. Cette commission préfectorale réunit des élus et des représentants ou experts de la montagne et a pour objet d'analyser les projets touristiques des communes ou EPCI qui relèvent de la procédure des UTN en vue de formuler des avis motivés destinés au Préfet.

Michaël KRAEMER rappelle que ces représentants doivent être conseillers communautaires, maires ou adjoints d'une station touristique. En tant que Vice-Président de la commission « PLUi-H et politique du logement » et maire de la station de Villard-de-Lans, il propose qu'Arnaud MATHIEU représente la CCMV au sein de cette instance.

La désignation d'Arnaud MATHIEU en tant que représentant de la CCMV à la commission Unité touristique nouvelle est approuvée à l'unanimité.

4. Partage de la composition des commissions intercommunales

La liste des élus désignés par les communes aux commissions intercommunales ci-dessous a été partagée en séance :

- commission moyens généraux et ressources humaines :

Autrans-Méaudre en Vercors : CABROL Christophe et NIVON Maryse
Corrençon-en-Vercors : EYMARD Françoise
Engins : BOCCON-GEBAUD Florence
Lans-en-Vercors : MOULIN Daniel et VALLA Sophie
Saint-Nizier du Moucherotte : GANDIT Philippe et GIRARD Franck
Villard-de-Lans : GIRARD-BLANC Nadine et SARRA-GALLET Françoise

- commission environnement

Autrans-Méaudre en Vercors : AGOFROY Lorraine et TATIN Gabriel
Corrençon-en-Vercors : GONDRAND Patrick
Engins : BUCCI Philippe
Lans-en-Vercors : BELLE Patrice et MOULIN Gérard
Saint-Nizier du Moucherotte : SCHULD Catherine et VALL Xénia
Villard-de-Lans : BEAUDOING Véronique et ROBERT Christophe

- commission jeunesse et vie locale

Autrans-Méaudre en Vercors : HENRY Guillaume et MORETTI Pascale
Corrençon-en-Vercors : NIERE Mathilde
Engins : PROD'HOMME Lolita
Lans-en-Vercors : BOULLET-GIRAUD Myriam et PEYRONNET Céline
Saint-Nizier du Moucherotte : MOISAN Marie et TOURNIER Josiane
Villard-de-Lans : BORGRAEVE Laurence et PAPAUD Michèle

- commission PLUi-H et politique du logement

Autrans-Méaudre en Vercors : NIVON Maryse et TATIN Gabriel
Corrençon-en-Vercors : GAYET Alexandre
Engins : SECOND Jean-Marc
Lans-en-Vercors : CHARRON Guy et MARECHAL Marc
Saint-Nizier du Moucherotte : GANDIT Philippe et SCHULD Catherine
Villard-de-Lans : BIRGE Serge et ZAWITOWSKI Marie

- commission transition énergétique et mobilité

Autrans-Méaudre en Vercors : AGOFROY Lorraine et DONET Noëlle
Corrençon-en-Vercors : MARTY Jean-Pierre
Engins : BLONDIN Florent
Lans-en-Vercors : NOUGIER François et VIGNON Violaine
Saint-Nizier du Moucherotte : SOUBERYAN Emmanuelle et VALL Xénia
Villard-de-Lans : BEAUDOING Véronique et MATHIEU Arnaud

- commission agriculture et forêt

Autrans-Méaudre en Vercors : CLARET Alain et MICHEL Florian
Corrençon-en-Vercors : PERRIN Clément
Engins : FRANCOZ Alain
Lans-en-Vercors : CHARRON Guy et MOULIN Gérard
Saint-Nizier du Moucherotte : JALLAT Jérémy et RONY François
Villard-de-Lans : BONNARD Christophe et FERRADOU Claude



- commission développement économique et emploi

Autrans-Méaudre en Vercors : DONET Noëlle et ROCHAS Sylvie
Corrençon-en-Vercors : GUILLET Thomas
Engins : CLEMENT-DIDIER Christiane
Lans-en-Vercors : SAINT-AMAN Olivier et TABITA Jean-Charles
Saint-Nizier du Moucherotte : ADENOT Jacques et RONY François
Villard-de-Lans : CUIOC-VILCOT Christelle et ROLLAND Maud

- commission tourisme

Autrans-Méaudre en Vercors : BESNARD Nicole et ROUSSET Bernard
Corrençon-en-Vercors : VALLEE Sylvain
Engins : HENRI Marion
Lans-en-Vercors : CHARRON Guy et MARECHAL Isabelle
Saint-Nizier du Moucherotte : ADENOT Jacques et RONY François
Villard-de-Lans : DUSSER Bruno et FERRADOU Claude

- commission évènementiel, équipements et sport

Autrans-Méaudre en Vercors : MARIENVAL Julie et MORETTI Pascale
Corrençon-en-Vercors : GAYET Alexandre
Engins : BELLEMAIN Robert
Lans-en-Vercors : BEYRON Frédéric et TABITA Jean-Charles
Saint-Nizier du Moucherotte : CHARITAT Sandrine et GIRARD Franck
Villard-de-Lans : PAPAUD Michèle et ROBERT Christophe

Michaël KRAEMER tient à remercier les communes qui ont transmis leurs retours en respectant le calendrier qui avait été fixé.

Suite à la remarque de Philippe BUCCI, il est confirmé que les élus suppléants peuvent se joindre aux commissions même si le titulaire est présent. Corrençon-en-Vercors et Engins dispose d'un suppléant par commission.

Hubert ARNAUD précise que si des élus, qui ne font pas partis d'une commission, souhaitent participer à des réunions c'est possible. Ils n'auront simplement pas le droit de vote et devront demander l'autorisation en amont le Président de la CCMV et le Vice-Président de la commission de leur participation.

Par ailleurs, il est précisé que les membres du **comité technique** (4 titulaires et 4 suppléants) et du **comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail** (4 titulaires et 4 suppléants) seront désignés par arrêté du Président. Cet arrêté sera partagé lors d'un prochain conseil communautaire.

Pour répondre à une question de Philippe BUCCI, le Directeur général des services explique les missions du comité technique : il travaille sur l'organisation générale de la structure et des services, les fiches de postes, l'organigramme, les régimes indemnitaires ou encore la formation des agents.

Il précise que ces deux instances vont fusionner dès le 1^{er} janvier prochain. Il serait donc opportun que les membres soient les mêmes pour les deux organismes. Franck GIRARD, en tant que Président de la CCMV et Stéphane FALCO en tant que Vice-Président de la commission « moyens généraux et ressources humaines » feront partis de ces deux comités.

Deux membres titulaires et quatre membres suppléants restent à désigner. Les élus intéressés doivent se rapprocher des services de la CCMV afin de se faire connaître.

5. Questions diverses

- Hubert ARNAUD rappelle que la CCMV a aujourd'hui des compétences que les communes n'ont plus. Pour l'attribution des subventions, des associations souhaitent que les communes soient présentes lors de leur conseil d'administration alors que ces communes ne leurs versent plus de subventions. Il serait opportun pour les associations soutenues par la CCMV que seul un élu de la CCMV soit présent.

Selon Michaël KRAEMER, certains points doivent être clarifiés. Ce travail de régularisation pourra être réalisé par les commissions ad hoc des communes. Il précise que les associations doivent être informées de cette démarche.

Claude FERRADOU estime que c'est important qu'au moins un élu municipal de la commune du siège de l'association soit présent aux réunions de conseil d'administration de l'association.

- Pierre WEICK informe qu'une réunion de Territoire d'énergie Isère a eu lieu il y a quelques jours. Il souhaite qu'un échange ait lieu en amont, quand la communauté de communes et les communes sont représentées à des réunions, afin de se coordonner sur la représentation au sein des instances exécutives.

Pour information, le comité syndical d'élection du bureau se tiendra le 24 septembre à 18h à Alpexpo. Chaque commune est membre de cet organisme.

De plus, il explique le Parc naturel régional du Vercors a sollicité la CCMV pour participer au challenge mobilité organisé par la Région Auvergne Rhône-Alpes le 22 septembre. C'est l'occasion de montrer l'exemple au niveau des élus et des salariés des collectivités sur les questions de la mobilité. Il propose que la communauté de communes manifeste son intérêt pour cette journée dans l'optique de faire évoluer les mentalités sur la question des transports et des moyens développés sur le territoire. Le PNR Vercors a également sollicité les communes.



- Michaël KRAEMER explique la CCMV va organiser une conférence avec l'ensemble des élus afin de préciser la question des pouvoirs de police de l'intercommunalité. Il s'agira, d'une part, de clarifier les pouvoirs de police respectifs des communes et de la communauté de communes et, d'autre part, de partager les modalités de transfert de ces pouvoirs.
- Hubert ARNAUD précise que la Directrice générale des services d'Autrans-Méaudre en Vercors a sollicité l'ensemble des directeurs généraux des services des communes du territoire pour qu'ils relayent l'information concernant l'organisation de formations à destination des élus mises en place par l'Association des maires de l'Isère.
- Pour information, une réunion se déroule actuellement entre le Préfet et les Présidents des EPCI pour faire le point sur l'évolution de l'épidémie du COVID-19. Un retour de cette réunion est organisé entre les maires et les directeurs de services du territoire aujourd'hui à 16h.